

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 67/53/SPCG portant nomination du Chef du Service des Contributions et titularisation du Chef de Service des Domaines

n° 67/53/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 mai 1967

Numéro JO
n° 6 du 01/06/1967

Date du numéro
1 juin 1967

VISAS

Vu le décret n° 57-813 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale en Côte Française des Somalis : Vu l'arrêté n° 63/33/SPECG du 19 mars 1963, modifié par l'arrêté n° 68/79/SPCG du 29 juillet 1968 portant nomination de M. Henri Pichon en qualité de chef du Service des Contributions

Vu l'arrêté n° 67/8/SPCG portant nomination par intérim de M. Gérard Macé en qualité de chef du Service de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre: Vu la décision n° 320/BPE du 22 février 1967 portant désignation de M. Macé aux fins d'assurer l'intérim du Bureau des Impôts directs et de la vérification des Poids et Mesures en remplacement de M. Bourdery, titulaire d'un congé : Vu la décision n° 755/BPE du 6 mai 1967 accordant à M. Pichon un congé à passer en métropole : Vu l'avis n° 3772/TOM/PEL 2 B du 12 avril 1967 portant affectation de M Jean Fouriscot en Côte Française des Somalis : Le Conseil de Gouvernement entendu dans sa séance du 17 mai 1967,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

M. Jean Fouriscot, inspecteur principal des Impôts de 5° échelon (indice nouveau 597), qui a embarqué le 30 avril 1967 à Marseille et a débarqué à Djibouti le 8 mai 1967, est, pour compter du 10 mai 1967, nommé Chef du Service des Contributions, en remplacement de M. Henri Pichon, Bénéficiaire d'un congé à passer en métropole. Art. 2 – M: ;Gérard Macé, : inspecteur : des: Impôts de 6e échelon, est confirmé dans ses fonctions de Chef du Service de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

Art. 3

— Le traitement de M. Fouriscot sera pris en charge par le budget Etat,

chapitre 41/91, article 11, pour compter du 29 avril 1967, veille:du jour de 'son embarquement.

par le Chef du Territoire,Président, du Conseil de GouvernementLe: Vice-Présidentdu Conseil de Gouvernement,AL-
TIAREF BOURHAN.Louis .SAGET.